



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2022

Compte-rendu affiché le : 20 janvier 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture : 20 janvier 2022

N° 22-01-14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2022

OBJET :

Décision Modificative n°4
– Budget commune 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Georges DUBESSET – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - André HUBERT à Georges DUBESSET - Marie-Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220120-22-01-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2022

Affichage : 20/01/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET COMMUNE 2021

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster en dépenses d'investissement certains crédits inscrits à la section du budget primitif 2021.

Il convient de prévoir le crédit nécessaire au programme 0421 « vidéo protection » afin de pouvoir engager en totalité le montant maximum de commandes pour la durée initiale soit 300 000.00 € TTC sur 2021. Cette augmentation de crédit de 565.41 € TTC est permise du fait de la reprise de crédits non consommés au programme 0121 « matériel 2021 ».

Il est nécessaire de voter la décision modificative suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative annexée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 janvier 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220120-22-01-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2022

Affichage : 20/01/2022